

Zone inondable du Lot

LEGENDE

ZONES URBAINES
 U : Zones urbanisées différenciées en sous secteurs selon la densité, le type et/ou l'organisation de l'habitat et de la vocation de la zone (habitat, loisirs, activités)...

- UA Zone urbaine dense correspondant au bourg médiéval.
- UB Zone urbaine résidentielle à vocation mixte (habitat, commerce, artisanat, bureaux...)
- UY Zone urbaine à vocation d'activité commerciale, artisanale, industrielle, de bureau...
- UE Zone urbaine à vocation d'équipement collectif.

ZONES A URBAINISER
 AU : Zones à urbaniser différenciées en sous secteurs selon la présence ou non des réseaux au droit de la zone, et de la vocation de la zone (habitat, loisirs, activités).

- 1AU Zone recouvrant des terrains à caractère naturel, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation principalement résidentielle.
- 1AUy Zone recouvrant des terrains à caractère naturel, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation d'activités.
- 1AUya Secteur à vocation de commerces, bureaux.
- 1AUyb Secteur à vocation d'artisanat, entrepôts, bureaux.
- 2AU Zone peu ou pas équipée d'habitat, urbanisable après modification du P.L.U.

ZONES AGRICOLES
 A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A.

ZONES NATURELLES
 N Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

- N1 Zone naturelle où l'évolution du bâti existant est permise.
- N2 Zone naturelle où l'évolution des bords d'activités existants est permise.
- N3 Zone concernant l'ancien site de la carrière de Magnac.
- Nh Zone naturelle de taille et de capacité d'accueil de constructions limitées.

Autres symboles :
 [Symbole] Emplacements réservés (art.L.123-1-5 8° du code de l'urbanisme)
 [Symbole] Espaces Boisés Classés (art.L.130-1 du code de l'urbanisme)
 [Symbole] Zone inondable (Source : atlas des zones inondables - Préfecture du Lot et Garonne, report pouvant comporter une marge d'erreur)
 [Symbole] Application de l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme reconnaissant des éléments de patrimoine. Application de l'article L.123-3-1 du code de l'urbanisme permettant le changement de destination de bords de caractère en zone agricole.
 [Symbole] Bâti mis à jour par l'Agence Urbain en 2011.
 [Symbole] Projet de tracé de la RD 911

Département de Lot-et-Garonne

PUJOLS

RÉVISION DU POS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

Parité Nord

5 - RÉGLEMENT : PIÈCES GRAPHIQUES

Prescription de la révision	Arrêt du projet	Approbation
28 octobre 2008	28 juin 2011	17 avril 2012

Vu, pour être annexé à la délibération du ...

Le Maire, _____

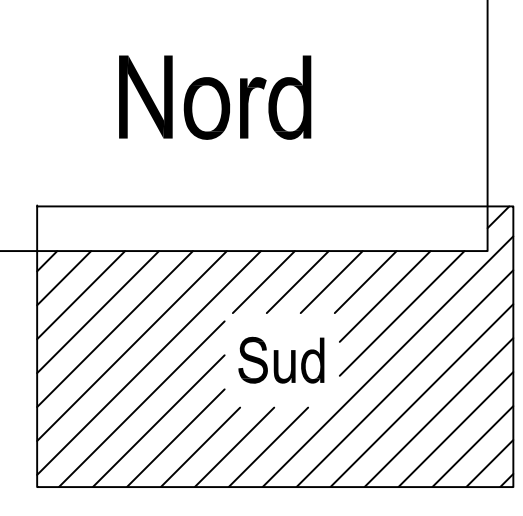
URBAM
7, avenue Georges Brassens
32040 PEYRARD

SCAU

DOSSIER D'APPROBATION

Echelle 1/5 000
Date: 03/03/12 Date d'impression: 14/04/12

Zones inondables des ruisseaux de Cambes et de Lalande



Liste des bords répertoriés au titre de l'article L.123-1-5 (Changement de destination)

N°	Borne	Désignation
1	Grange de Chât - LD 9116	parcelle CH2
2	LD 9116	parcelle CH2
3	LD 9116	parcelle CH2
4	LD 9116	parcelle CH2
5	LD 9116	parcelle CH2
6	Grange - LD 9116	parcelle CH2
7	Grange - LD 9116	parcelle CH2
8	Grange - LD 9116	parcelle CH2
9	LD 9116	parcelle CH2
10	LD 9116	parcelle CH2
11	Grange - LD 9116	parcelle CH2
12	LD 9116	parcelle CH2
13	LD 9116	parcelle CH2
14	LD 9116	parcelle CH2
15	Grange - LD 9116	parcelle CH2
16	LD 9116	parcelle CH2
17	LD 9116	parcelle CH2
18	LD 9116	parcelle CH2
19	LD 9116	parcelle CH2
20	LD 9116	parcelle CH2
21	LD 9116	parcelle CH2

Liste des bords de patrimoine (L.123-1-7)

N°	Borne	Désignation
1	Grange de Chât - LD 9116	parcelle CH2
2	LD 9116	parcelle CH2
3	LD 9116	parcelle CH2
4	LD 9116	parcelle CH2
5	LD 9116	parcelle CH2
6	Grange - LD 9116	parcelle CH2
7	Grange - LD 9116	parcelle CH2
8	Grange - LD 9116	parcelle CH2
9	LD 9116	parcelle CH2
10	LD 9116	parcelle CH2
11	Grange - LD 9116	parcelle CH2
12	LD 9116	parcelle CH2
13	LD 9116	parcelle CH2
14	LD 9116	parcelle CH2
15	Grange - LD 9116	parcelle CH2
16	LD 9116	parcelle CH2
17	LD 9116	parcelle CH2
18	LD 9116	parcelle CH2
19	LD 9116	parcelle CH2
20	LD 9116	parcelle CH2
21	LD 9116	parcelle CH2

Liste des Emplacements Réservés

N°	Borne	Désignation
1	Grange de Chât - LD 9116	parcelle CH2
2	LD 9116	parcelle CH2
3	LD 9116	parcelle CH2
4	LD 9116	parcelle CH2
5	LD 9116	parcelle CH2
6	Grange - LD 9116	parcelle CH2
7	Grange - LD 9116	parcelle CH2
8	Grange - LD 9116	parcelle CH2
9	LD 9116	parcelle CH2
10	LD 9116	parcelle CH2
11	Grange - LD 9116	parcelle CH2
12	LD 9116	parcelle CH2
13	LD 9116	parcelle CH2
14	LD 9116	parcelle CH2
15	Grange - LD 9116	parcelle CH2
16	LD 9116	parcelle CH2
17	LD 9116	parcelle CH2
18	LD 9116	parcelle CH2
19	LD 9116	parcelle CH2
20	LD 9116	parcelle CH2
21	LD 9116	parcelle CH2